

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019**

Etaient présents : Mme RETOURNARD, M. VIALLETEL, Mme KOLB, M. THOMAS, Mme CAUNOIS,
Mme SANDALO, CHRISTOPHE, VOGUET, ARNOULT, VOGUET, PONSOT.

Etaient absents excusés : M. RABY procuration à M. THOMAS, M. ROUSSELIN procuration à M. VIALLETEL, M. BERHAUT.

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire
le jeudi 28 novembre 2019 à 19h00
salle du Conseil, mairie de CHOIGNES**

ORDRE DU JOUR

- 1) Subvention « les chats libres » ;
- 2) Achat d'un emplacement réservé (ER) rue du chemin de fer à CHOIGNES ;
- 3) Frais de scolarité pour les élèves extérieurs ;
- 4) Tarifs 2020 ordures ménagères pour les particuliers ;
- 5) Tarifs 2020 ordures ménagères pour les entreprises ;
- 6) Tarifs 2020 ordures ménagères pour résidences secondaires ;
- 7) Tarifs 2020 occupation du domaine public ;
- 8) Tarifs 2020 pour la location des salles ;
- 9) Décision modificative budget assainissement ;
- 10) Tarif pour la dispersion des cendres : annule et remplace la délibération n°5 du 29/08/19 ;
- 11) Préservation des populations de chauves-souris : projet de convention.

Points divers

- DIA : parcelle section 096 B n° 789 sise 22 rue du Château ;
- Travaux communaux.

19h00 - Ouverture de la séance

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : **Madame Véronique KOLB** est nommée secrétaire à l'**unanimité**.

Madame le Maire présente à l'assemblée Madame Céline PONCET, nouvelle secrétaire de mairie en remplacement de Madame Christelle GAUVAIN.

Madame le Maire demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté à l'**unanimité**. Elle demande également le rajout de deux points à l'ordre du jour : le tarif pour la dispersion des cendres et un projet de convention pour la préservation des populations de chauves-souris. Le Conseil accepte à l'**unanimité**.

19h20 : arrivée de Mme Claude VOGUET

20191101 - Participation financière à l'association « les chats libres de Chaumont »

Afin de poursuivre le partenariat avec l'association « Les Chats Libres de Chaumont » (LCLC), le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- autorise l'association à procéder à la capture des chats errants qui se trouvent sur le territoire de CHAMARANDES-CHOIGNES, en vue de leur stérilisation et identification préalablement à leur relâcher sur leur lieu de prélèvement ;
- attribue une aide financière de **400,00 €** à l'association LCLC pour permettre à celle-ci de prendre en charge les frais vétérinaires inhérents à la stérilisation et identification des animaux.

20191102 – Achat d'un emplacement réservé (ER) rue du chemin de fer

La parcelle section AC n° 60 rue du chemin de fer à CHOIGNES est en cours de vente. Le nouveau propriétaire a été contacté par la commune pour l'achat de l'ER qui impacte la parcelle.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de faire l'acquisition de l'ER (environ 300 m²) au prix de 8,00 € le m². La contenance exacte est à déterminer par un document d'arpentage à la charge de la commune.

20191103 – Frais de scolarité pour les élèves extérieurs part bâtiment – année scolaire 2019-2020

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide que les frais de scolarité, « part bâtiment », des enfants fréquentant l'école publique de CHAMARANDES-CHOIGNES mais ne résidant pas sur la commune, s'élèvent à **121,00 € par enfant** pour l'année scolaire 2019/2020 (septembre 2019 à juin 2020).

20191104 – Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) pour 2020

04 - Pour les particuliers : le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de la redevance à **90,00 €** par an et par habitant pour l'année 2020. Le recouvrement s'effectuera au semestre en fonction de la composition de la famille. Le nombre d'habitants assujettis à la REOM est de 1002 (référence 2019).

05 - Pour les établissements et entreprises : le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la redevance pour les établissements et les entreprises au titre de l'année 2020, comme suit (recouvrement annuel) :

Etablissements ou Entreprises	nombre de part	Prix unitaire	Total
Archives Départementales	4	93.00 €	372.00 €
Auto Choignes	4	93.00 €	372.00 €
Axéo Travaux Pascale BERTRAND	1	93.00 €	93.00 €
Bar l'étrier	6	93.00 €	558.00 €
SCI aux Mergers - BAZIN	4	93.00 €	372.00 €
BGC GAILLOCHET Christophe	4	93.00 €	372.00 €
BOUREAU André SARL	1	93.00 €	93.00 €
Cercle Hippique de Chaumont-Choignes	4	93.00 €	372.00 €
ECURIE DU VIEUX MOULIN	4	93.00 €	372.00 €
EC 52 SARL	4	93.00 €	372.00 €
ELYO SUEZ (COFELI)	4	93.00 €	372.00 €
Ferme de la Peine	2	93.00 €	186.00 €
GUERIN Paul (Ent)	1	93.00 €	93.00 €
IMMOFOR (SCI)	1	93.00 €	93.00 €
Laboratoire Départemental d'Analyse Vétérinaires et Alimentaires	4	93.00 €	372.00 €
Lycée agricole Edgard PISANI	1	5 250.00 €	5 250.00 €
Médiathèque Départementale	4	93.00 €	372.00 €
Restaurant "Aux rendez-vous des Amis"	8	93.00 €	744.00 €
Restaurant "Terrace Court"	6	93.00 €	558.00 €
VEOLIA	3	93.00 €	279.00 €
TOTAL			11 667.00 €

06 – Pour les résidences secondaires : le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la redevance pour les résidences secondaires à **90,00 €** forfaitairement pour l'année 2020 (recouvrement annuel). Neuf résidences secondaires sont recensées sur la commune (référence 2019).

20191107 – Occupation du domaine public : tarif 2020

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, le prix du droit d'occupation du domaine public aux vendeurs ambulants et entreprises, comme suit :

- de 80,00 € limité à une journée ;
- de 40,00 € par tranche de 4 heures ;
- de 150,00 € pour un trimestre ;
- de 250,00 € par mois pour entreposer et installer une base de vie de chantier, des bungalows et leurs équipements, ou autres (entrepôts forestiers...). La caution demandée sera de 500,00€.

20191108 – Tarifs 2020 pour la location des salles

Salle des fêtes des Hautes Charrières :

Type	Tarifs semaine		Tarifs week end
	de 9h00 à 17h00	Soirée	Du samedi 11h00 au lundi 9h00
Résidents de la commune	70.00 €	100.00 €	170.00 €
Non résidents	90.00 €	120.00 €	210.00 €
Associations extérieures	70.00 €	100.00 €	170.00 €
Professionnels	240.00 € pour 10h consécutives		

Salle Musset à Chamarandes :

Type	12 heures de location	week end Du samedi 11h00 au lundi 9h00
Particuliers ou associations	42.00 €	63.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs cités et valide le montant du dépôt de garantie comme suit :

- une caution de 300,00 € sera demandée pour toute location de salle ;
- une caution de 150,00 € sera demandée et encaissée si la salle n'est pas rendue dans l'état de propreté initiale.

20191109 – Budget assainissement : procédure dérogatoire

Les comptes 4581 (dépenses) et 4582 (recettes), retraçant les opérations pour le compte de tiers doivent normalement être équilibrés à l'issue des opérations.

Actuellement, sur le budget assainissement, le compte 458101 présente un solde débiteur de 85 599.49 euros et le compte 458201 un solde créditeur de 89 523.71 euros. Une procédure dérogatoire permet de solder les comptes 458 par des opérations non budgétaires. Ces écritures, passées par le comptable, doivent être autorisées par le conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, autorise les écritures suivantes :

Débit 458201 et Crédit 458101 pour 85 599,49 €

Débit 458201 et Crédit 1068 pour 3 924,22 €.

20191110 – Tarif pour la dispersion des cendres

Annule et remplace la délibération n°5 du 29 août 2019

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, décide de fixer un tarif pour la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir à **20,00 €**.

20191111 – Préservation des populations de chauves-souris : projet de convention

Madame le Maire explique à l'assemblée que deux anciennes carrières souterraines se trouvent sur des parcelles appartenant à la commune de Chamarandes-Choignes.

Ces carrières souterraines abritent des effectifs important de chauves-souris en période d'hibernation (novembre – mars). Le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, animateur du site Natura 2000 des Carrières de Chaumont-Choignes, réalise le suivi des sites depuis 2004 et propose d'officialiser le partenariat avec la commune par la signature d'une convention de gestion. Cette dernière permettra de poursuivre le suivi scientifique et d'assurer le maintien de la bonne qualité d'accueil du site pour les chauves-souris.

Les parcelles concernées bénéficiant du Régime forestier, il est convenu que l'ONF, gestionnaire des boisements, sera également signataire de cette convention.

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, accepte le projet de convention avec le CENCA pour la préservation des populations de chauves-souris des carrières « coteau Gérard » et « Coteau de l'Aiguillon ».

POINTS DIVERS

Dans le cadre de sa délégation de signature concernant les **déclarations d'intention d'aliéner** (DIA), Madame le Maire informe l'assemblée qu'aucune préemption n'a été faite sur les biens immobiliers suivants sur CHOIGNES :

- parcelle section 096 B n° 789 sise 22 rue du Château;

Madame le Maire remercie Madame DIEMERT, habitante de la commune, pour la réalisation de **cartes de vœux** réalisées avec ses enfants. Ces cartes seront distribuées dans les colis de Noël pour les aînés.

La parole est donnée à M. Bernard VIALLETEL

☞ **Les travaux de la Voie Verte** sont terminés. Des balises J11 et des catadioptrés ont été rajoutés. La voie est opérationnelle et ouverte aux piétons, aux cyclistes et aux cavaliers.

☞ **Les travaux de voirie au Paquis Haut** sont presque terminés. Les finitions sur les trottoirs sont en cours. Le bicouche sur la route sera, lui, posé au printemps prochain.

La parole est donnée à M. Yannick THOMAS

☞ **Travaux d'élagage** : un lamier interviendra le lundi 2 et le mardi 3 décembre sur la vieille côte, la rue Bourlon de Rouvre, la côte de Surmont et la rue de Chaumont. Les panneaux de signalisation seront installés par la commune.

☞ Les épicéas scolytés de la salle des fêtes seront abattus par les Ets GROMAIRE. Les billots seront broyés pour faire des plaquettes par l'entreprise CORIA ENERGIE pour alimenter la chaufferie centrale de Chaumont.

Messieurs ROUSSELIN et BERHAUT travaillent à leur remplacement, au plus vite, par une haie d'essences diversifiées et adaptées à notre climat futur.

Le totem installé dans la cour de la mairie est opérationnel. L'affichage réglementaire est disponible.

Dates à retenir :

Repas du Téléthon : vendredi 6 décembre à 19h30 à la salle des Hautes Charrières ;

Vœux au personnel communal : vendredi 20 décembre à 18h30 ;

Vœux aux habitants : vendredi 17 janvier à 19h00.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 21h00

Prochaine réunion du Conseil Municipal

le Jeudi 12 décembre 2019

Le Maire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Bernadette RETOURNARD

